



Elaboration du dossier AGEFICE



Vous êtes chef d'entreprise non salarié dans le secteur du commerce, de l'industrie ou des services, et vous souhaitez faire financer une formation pour vous, votre conjoint collaborateur ou votre conjoint associé.

Bénéficiez de l'aide au financement de l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la formation des Chefs d'Entreprise), organisme patronal créé en 1993.

Les CCI Hauts-de-France, Points d'Accueil de l'AGEFICE, vous accompagnent dans vos démarches de financement de la formation.



**100 %
pris en charge
par votre CCI**



PUBLIC

Chef d'entreprise non salarié du commerce, de l'industrie ou des services



LE +

Un service clé-en-main incluant le montage de votre dossier, son suivi et sa transmission directe auprès de l'AGEFICE



MODALITÉS

- Pour plus d'infos sur les formations financées, les conditions et modalités de prise en charge : rendez-vous sur le site de l'AGEFICE, www.agefice.fr
- Pour toute info sur la constitution de votre demande de financement : contacter le Point d'Accueil AGEFICE de votre CCI
- Tous les documents nécessaires à la réalisation de votre demande doivent obligatoirement transiter par le Point d'Accueil, impérativement avant le démarrage de la formation

**L'ensemble de notre offre en ligne
hautsdefrance.cci.fr**

L'AGEFICE, EN QUELQUES MOTS

L'AGEFICE a pour mission d'assurer le financement de la formation professionnelle des dirigeants d'entreprise du commerce, de l'industrie et des services, et de leurs conjoints collaborateurs ou conjoints associés.

Ses fonds proviennent de la collecte de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), perçue par l'intermédiaire des URSSAF ou de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI), permettant ainsi aux chefs d'entreprise / dirigeants non salariés et leurs conjoints collaborateurs ou conjoints associés d'obtenir le remboursement total ou partiel de leurs frais de formation.

DESCRIPTIF

Le Point d'Accueil est chargé :

- de vous renseigner sur les critères pédagogiques et financiers de prise en charge,
- d'instruire votre demande de prise en charge et d'en assurer le suivi pour obtenir le remboursement de votre formation,

- d'être votre intermédiaire auprès de l'AGEFICE.

Le Point d'Accueil AGEFICE n'est pas décisionnaire. Il assure l'interface entre le chef d'entreprise et l'AGEFICE (Paris).

CONDITIONS PREALABLES

Le chef d'entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- être dirigeant d'entreprise, non salarié ou assimilé,
- être inscrit à l'URSSAF ou à la SSI en tant que travailleur indépendant (gérant majoritaire de SARL, associé unique d'une EURL, associé d'une SNC, entrepreneur individuel, micro-entrepreneur, etc.),
- appartenir aux secteurs du commerce, de l'industrie ou des services,
- être à jour de ses versements relatifs à la Contribution à la Formation Professionnelle auprès de l'URSSAF ou de la SSI, ou pouvoir justifier d'une dispense de Contribution.

Vos contacts de proximité

CCI AISNE
Christine PACCIONI
03 23 06 01 95
agefice@aisne.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT
Nathalie MOZIN
03 27 51 31 58
agefice@grandhainaut.cci.fr

CCI AMIENS-PICARDIE
Aymeric SIMON
03 22 82 22 25
aymeric.simon@amiens-picardie.cci.fr

CCI GRAND LILLE
Sandrine GEKIERE
03 20 63 77 60
agefice@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE
Amélie COLLET
03 21 46 00 00
agefice@littoralhautsdefrance.cci.fr

CCI ARTOIS
Véronique BOUDEVILLE
03 21 23 98 01
agefice@artois.cci.fr

CCI OISE
Sandie COSTE
03 44 79 80 47
agefice@cci-oise.fr



CCI HAUTS-DE-FRANCE